

« Refonder l'agriculture à l'heure de l'Anthropocène »

19 janvier 2021

agridébat en distanciel

Bertrand Valiorgue présente son ouvrage, paru en octobre 2020
aux Editions du Bord de l'Eau

Les points clés

Intervenant :

Bertrand VALIORGUE, Professeur de Stratégie et de Gouvernance au sein de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Université Clermont-Auvergne

Animation :

Marie-Laure HUSTACHE, Responsable Communication, agridées
Francky DUCHATEAU, Responsable Entreprises durables et Territoires, agridées

Retrouvez ici l'événement en vidéos: <https://www.agridees.com/pour-une-agriculture-responsable-nourriciere-et-reparatrice/>

UN NOUVEAU CONTEXTE GEOLOGIQUE : L'ANTROPOCENE

Bertrand Valiorgue est revenu sur la définition de l'Anthropocène, une nouvelle ère géologique, non encore reconnue officiellement, qui se caractérise par « une domination de l'impact des activités humaines sur les écosystèmes entraînant une perturbation des équilibres naturels » : air, eau, terre et

biodiversité. Cette ère de l'Anthropocène succéderait à l'ère de l'Holocène qui prévaut depuis près de 12 000 ans.

Dans cette nouvelle ère, l'agriculture, en tant que secteur économique (et plus largement les systèmes alimentaires), est reconnue à la fois comme co-responsable mais aussi comme principale victime des dérèglements à l'œuvre : effets du changement climatique, dégradation des ressources naturelles, perte de biodiversité, attaques de bioagresseurs, rendements plus volatiles.

Bertrand Valiorgue souligne qu'un retour à la situation antérieure d'un point de vue géologique est impossible car les évolutions du système Terre sont irréversibles. Un nouveau contexte se créera avec de nouvelles conditions de vie.

L'agriculture traditionnelle (toutes filières de production) et plus particulièrement les conditions dans lesquelles elle se réalise sont particulièrement critiquées par ce que Bertrand Valiorgue appelle la « dépendance de sentier » qui bride les capacités d'autonomie des décisions des exploitations agricoles : marchés défaillants, concentration des acteurs de l'écosystème agricole (agrofournitures, machinisme, industries, commercialisation...).

Les systèmes alimentaires et agricoles actuelles ne peuvent pas être considérées comme durables pour deux raisons principales :

- L'éloignement des lieux de production et de consommation et l'allongement des chaînes alimentaires sont de nature à créer des fractures métaboliques entraînant elles-mêmes des fractures biologiques (appauvrissement des sols)
- Des systèmes de productions pas assez rentables pour dégager des ressources d'investissement
- Une empreinte environnementale forte (20% des émissions de gaz à effet de serre)

Mais l'Agriculture est aussi présentée comme l'une des principales solutions d'avenir à condition de reprendre en main son destin et de provoquer une forme de nouveau contrat social avec la société.

L'AGRICULTURE RÉGÉNÉRATRICE, SOURCE DE SOLUTIONS POUR LE FUTUR

Bertrand Valiorgue défend le besoin de développer une « agriculture régénératrice ». Celle-ci a vocation à fournir des denrées alimentaires tout en préservant et augmentant l'intégrité des ressources naturelles. Elle a vocation aussi à porter les différentes transitions nécessaires : agronomique, économique et alimentaire. Ces transitions vont devoir se réaliser rapidement malgré leur complexité.

Cette agriculture régénératrice repose sur 4 piliers :

- Limiter et gérer l'empreinte environnementale ;
- Réparer l'atmosphère ;
- Reconquérir la biodiversité ;
- Repenser nos institutions et développer de nouvelles connaissances.

La théorie des biens communs* est ici mise en avant pour placer l'agriculture comme acteur de la protection des biens communs (air, eau, sols et biodiversité). L'agriculture permet également de répondre à différents besoins fondamentaux de l'homme : se nourrir, se soigner, s'habiller, dans une logique de bioéconomie.

Pour atteindre dans les meilleures conditions ces différents objectifs, Bertrand Valiorgue propose différentes actions structurantes :

- Redéfinir l'activité agricole dans le droit rural : l'exploitation agricole est « une structure qui implique la maîtrise et l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal qui génère des liens fonctionnels avec un ensemble de biens communs naturels et culturels qui déterminent l'exercice de droits fondamentaux pour les générations actuelles et futures » ;
- Donner la possibilité aux exploitations agricoles d'adopter le statut d'entreprise à mission ;
- Elaborer des matrices de matérialité pour bien poser les enjeux et les risques, et les actions prioritaires à mettre en œuvre ;
- Mettre en place une comptabilité environnementale pour montrer les efforts accomplis afin de préserver ces biens et rémunérer les agriculteurs (par les consommateurs et/ou les aides publiques ;

L'entreprise agricole est l'acteur central de ce nouveau paradigme et de tous ces changements à conduire.

En synthèse, permettre le développement de masse d'une agriculture régénératrice nécessite, au-delà de la prise de conscience du besoin d'agir, de créer un pacte fort avec la société ainsi que d'agir à différentes échelles territoriales dans le principe de la subsidiarité : locale (lien rural-urbain), nationale, européenne.

A ce titre, les politiques publiques comme la PAC (Politique Agricole Commune) porteurs d'un projet politique fort, ont un rôle important à jouer, de même que les acteurs de la formation et de l'enseignement dans une logique interdisciplinaire.

* Voir aussi notre ouvrage collectif « *Les biens communs en agriculture, tragédie ou apologie ?* »
<https://www.agridees.com/publication/les-biens-communs-en-agriculture-tragedie-ou-apologie/>

Marie-Laure HUSTACHE
Responsable Communication

Francky DUCHATEAU
Responsable Entreprises durables et Territoires